﻿**ENTREPRISE INDIVIDUELLE NON SEDENTAIRE (AMBULANT) INSCRITE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

**(Y compris les Micro-entrepreneurs)**

**Etat civil**

- Justificatif de nationalité en cours de validité : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour ou de la carte de résident

- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-sur-l-honneur-de-non-condamnation-penale-avec-filiation) (\*)

**Situation matrimoniale**

En cas de mariage sans contrat ou avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, la personne qui s'immatricule déclare avoir informé son conjoint des conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur lesdits biens communs.

- Un exemplaire original de [l'attestation d'information du conjoint commun en biens](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Attestation-conjoint-commun-en-biens) (\*)

- Frais de dépôt d'actes : 8.03 € à l'ordre du Greffe du TC.

Dans les autres cas de figure, aucune pièce ne vous sera demandée.

**Pour les autres personnes liées à l'exploitation**

Conjoint collaborateur (conjoint marié ou pacsé) :

- Justificatif de nationalité en cours de validité : copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour ou de la carte de résident

- [Original de l'attestation du conjoint collaborateur signé par les 2 conjoints](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-de-conjoint-collaborateur) (\*)

- Copie du livret de famille, copie de l'extrait d'acte de mariage ou le cas échéant la convention simplifiée du pacte civil de solidarité.

**Pour le fonds de commerce**

Création

- La notion de siège se confondant avec le domicile du représentant légal, justificatif par tout moyen : copie facture fourniture fixe (électricité, eau, gaz, box internet), copie bail d'habitation, taxe foncière, taxe d'habitation...

**Statut social**

Remplir le volet social du formulaire P0 (voir ci-après)

**Autres pièces**

- deux exemplaires du formulaire P0 :

\* [Microentrepreneur](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-creation-d-une-microentreprise) (\*)

\* [Entreprise Individuelle sauf microentrepreneur](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-creation-d-une-entreprise-individuelle-sauf-micro-entreprise) (\*)

\* + [intercalaire](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-intercalaire-a-la-liasse-de-creation-d-une-entreprise-individuelle-sauf-micro-entreprise) [EIRL](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-intercalaire-de-creation-d-une-EIRL-pour-activite-commerciale-artisanale-ou-de-batellerie) (\*)

- Un pouvoir en original, si le signataire de la formalité n'est pas le déclarant

- Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport, …), d'autres pièces seront à fournir

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

**Frais de greffe** (chèque à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce)

Création : 24,08 € (**0** € dans le cas d’une micro-entreprise)

Achat, donation, prise en location-gérance, gérance-mandat, reprise au conjoint : 50,84 € (2,69 € en microentrepreneur)

 **Autre déclaration**

Déposer une [demande de carte de commerçant ambulant](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Formulaire-de-demande-de-carte-de-commercant-ambulant) (\*) au Centre de Formalités des Entreprises du domicile personnel du chef d’entreprise.

Demande d’exonération des cotisations sociales " [ACRE](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-Demande-de-l-aide-a-la-creation-et-reprise-d-entreprise-ACCRE) " (\*)

Pour les créations et reprises d’entreprise intervenant à compter du 1er janvier 2019, l’ensemble des créateurs et repreneurs d’entreprise est éligible au bénéfice de l’ACRE, dispositif d’exonération de cotisations. Il n’y a pas de demande à effectuer pour bénéficier de l’ACRE

(\*) vous pouvez retrouver l’ensemble des formulaires et pièces justificatives : <https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/formalites-dentreprises-formulaires-et-modeles-telecharger>

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté pour la constitution de votre dossier CFE**Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :* simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ;
* gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ;
* réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ;
* bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité.

Cliquez sur le lien suivant : [les offres formalités](https://www.bordeauxgironde.cci.fr/produits?title=&field_taxo_theme_target_id=1806) |